

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121.10 du Code des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, salle du Conseil Municipal

MARDI 23 MAI 2023, à 18 heures 30

Publié le 15 mai 2023

Le Maire,



ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

*Désignation du secrétaire de séance
Rapport du Maire (art. L 2122-23 du CGCT)
Approbation du PV de la séance du 06 avril 2023*

FINANCES

- 1 - Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
- 2 - Participation aux frais de séjour des enfants partant en centre de vacances
- 3 - Tarifs Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) 2023-2024
- 4 - Tarifs Garderie année scolaire 2023-2024
- 5 - Tarifs RESTAURANT SCOLAIRE – Année scolaire 2023-2024
- 6 - Tarifs prestations « petits déjeuners » fournis par le restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023-2024
- 7 - Tarifs de la Musique et de la Danse pour l'année scolaire 2023-2024
- 8 - Autres tarifs culturels pour l'année scolaire 2023-2024
- 9 - Salles communales – Tarifs municipaux
- 10 - Service des sports – Tarifs TTC 2023-2024
- 11 - Subventions communales 2023 – Associations Les Graines de l'Espoir et La boîte à ouvrages
- 12 - Fixation d'un tarif pour l'emplacement pour Bières à la Sablière
- 13 - Remboursement concession caverne

RESSOURCES HUMAINES

- 14 - Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité

AMENAGEMENT

- 15 - Echange sans soulte de parcelles à la CGEP
- 16 - Dénomination de l'allée du Lotissement de la Gare

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE

- 17 - Conventonnement pour la capture des chats errants sur le territoire communal en vue de leur stérilisation

GESTION

- 18 - Mise à disposition des installations de la Sablière – Convention
- 19 - Convention avec le Club Nautique de Limoges
- 20 - Convention avec l'Aviron du Palais-sur-Vienne
- 21 - Approbation du règlement intérieur de la base nautique